

# Conseil départemental

## BOURSE DU JEUNE ESPOIR SPORTIF HAUT-GARONNAIS

DIRECTION DU RAYONNEMENT CULTUREL ET SPORTIF // Interventions Sportives et Vie Associative Locale



SAISON SPORTIVE 2018-2019

### ► INFORMATIONS PRATIQUES

- Les demandes sont à transmettre au Service des Interventions Sportives et de la Vie Associative Locale du Conseil départemental de la Haute-Garonne **impérativement avant le 31 mars 2019.**
- Une remise officielle en présence des élus et de la presse se déroulera en septembre
- Le montant de la bourse est de 1 500 € pour chaque lauréat
- Cette bourse ne peut être allouée plus de trois fois à un même candidat

### ► PIÈCES À FOURNIR

- Attestation d'inscription sur la liste des jeunes espoirs sportifs ou des sportifs de haut niveau délivrée par le Ministère des sports
- Un certificat de scolarité ou copie de la carte d'étudiant
- L'avis d'imposition N-1 du foyer fiscal ou de non imposition
- Copie du livret de famille
- 1 RIB ou RIP
- 1 revue de presse (facultatif)

### ► ATTESTATION

**Le candidat atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et s'engage à présenter les justificatifs des éléments présentés sur simple demande.**

Date :  /  /  à .....

Signature du candidat (ou du représentant l'égal si le candidat est mineur) :

Création - Impression CD31/18/7/34985

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE  
Direction du rayonnement culturel et sportif  
Service des Interventions Sportives et de la Vie Associative Locale  
1, boulevard de la Marquette  
31090 Toulouse cedex 9  
Tél. 05 34 33 38 03



Photo  
du candidat

Nom du candidat

Prénom du candidat

Discipline sportive pratiquée

Fédération



**Agir  
pour vous !**

